## « RELEVE DE COMPTE CLUB » VIA FOOTCLUBS

Mis en place depuis la saison 2017/2018 au District des Flandres, le relevé de compte de votre club est consultable et imprimable via FOOTCLUBS.

A l'ouverture de FOOTCLUBS, 2 messages vous informent qu'un nouveau relevé de compte est "disponible" et qu'il est "non réglé".



## **Consultation dans FOOTCLUBS**

En cliquant soit sur le message ci-dessus « 1 relevé non réglé » soit sur « Menu - Organisation - Etat du compte », vous arriverez sur l'écran où apparait la somme « à payer ».



Sur la ligne du District Des Flandres, cliquez sur « dernier relevé - montant », vous pourrez prendre connaissance de toutes les écritures du relevé concerné.

Il vous est possible d'imprimer votre relevé pour la comptabilité de votre club : « Editions et extractions / Compte : 6803 District des Flandres - choisir dernier relevé - relevé complet - valider ».



Voilà, le relevé de compte est prêt à imprimer.



La date butoir de règlement du relevé sera indiquée par mail sur les adresses officielles des clubs et sur le site internet du District.

En cas de non-règlement dans les délais, il sera fait application de l'article 77 du barème financier du District.

À défaut de paiement, il sera fait application de l'article 160 des RG du DDF.